

Développer des outils méthodologiques sur le diagnostic énergétique

Le secteur de l'énergie fait l'objet d'une attention particulière au regard des enjeux stratégiques qui lui sont désormais liés – indépendance et sécurité d'approvisionnement, développement durable, libéralisation et globalisation des marchés, croissance de la mobilité des biens et des personnes.

Pour faire face au nouveau paysage énergétique mondial, les gouvernements développent des programmes d'actions pour promouvoir les économies d'énergie, la décroissance de l'intensité énergétique ainsi que la diversification des sources d'énergie.

Diagnostic énergétique

*

▪ Besoins au plan européen

Au printemps 2006, le Conseil européen appelait à la mobilisation pour un plan d'action ambitieux en faveur de l'efficacité énergétique, qui tienne compte du potentiel de 20 % d'économie d'énergie au sein de l'Union à l'horizon 2020 (estimation devenue depuis, un objectif ferme de l'Union Européenne). A succédé à cet appel, la publication de la directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, accompagnée d'un plan d'actions sur l'efficacité énergétique détaillant une série de mesures concrètes.

Parmi ces mesures figure la proposition d'élaboration d'une norme européenne sur le diagnostic énergétique pour les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des transports. Cette proposition vise à accompagner la mise en œuvre de l'article 12 de la directive 2006/32/CE lequel demande « *aux Etats membres de veiller à ce que tous les clients finals, y compris les petits clients dans les secteurs domestiques et les petites et moyennes entreprises du secteur industriel, puissent recourir à des systèmes d'audits énergétiques efficaces et de haute qualité, destinés à déterminer quelles mesures peuvent être prises pour améliorer l'efficacité énergétique, et menés en toute indépendance.* »

▪ Développements au plan français

A la demande des pouvoirs publics, l'AFNOR a élaboré en collaboration avec l'ADEME et avec l'appui d'experts nationaux, un référentiel de bonnes pratiques sur le diagnostic énergétique dans l'industrie. Le document BP X 30-120 a été publié en mars 2006. Il décrit la méthode à adopter pour réaliser un diagnostic énergétique dans une entreprise. Il garantit à l'entreprise des pratiques cohérentes et harmonisées contribuant à la réalisation de diagnostics énergétiques de qualité.

Ce référentiel de bonnes pratiques s'adresse :

- aux entreprises consommatrices d'énergie,
- aux entreprises oeuvrant dans le domaine du contrôle technique et/ou de l'ingénierie et du conseil (bureaux d'études, centres techniques ...),
- aux exploitants, sociétés de services d'efficacité énergétique et environnementale, services énergie des entreprises ou société d'entretien et de maintenance
- aux fournisseurs d'énergie
- aux fournisseurs de biens d'équipements
- aux pouvoirs publics.

Ce référentiel de bonnes pratiques est le seul document normatif existant à l'heure actuelle sur le sujet. Il a été traduit en anglais et proposé par l'ADEME pour être publié dans le document de références REF sur l'efficacité énergétique de la Commission européenne en liaison avec la directive 96/61/CE IPPC – Integrated Pollution Prevention and Control.

La méthodologie du document français est actuellement mise en œuvre par des entreprises dans le cadre d'opérations collectives pilotées par AFNOR en régions qui visent à faire émerger les bonnes pratiques d'économies d'énergie propres à des secteurs spécifiques. Le secteur de l'agroalimentaire est l'une des cibles de ces expérimentations tout comme la grande distribution.

▪ **Enjeux et perspectives : renforcer et l'activité de conseil en maîtrise de l'énergie et professionnaliser les prestataires**

Ainsi que souligné par de nombreux experts ¹, la qualité et l'objectivité des diagnostics énergétiques mis en œuvre au sein des différents secteurs d'activité seront des facteurs importants pour la réalisation effective d'économies d'énergie.

Les recommandations issues de ces diagnostics peuvent avoir des répercussions économiques significatives puisqu'ils sont à la base d'études de faisabilité et d'ingénierie et conditionnent des futures décisions d'investissements en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique par les acteurs sectoriels et les organismes de prêt.

Ces diagnostics sont aussi utilisés pour définir les exigences des contrats de performance énergétique que les entreprises de services énergétiques proposent à leurs clients.

Compte tenu de ces conséquences, le développement de normes nationales puis européennes sur le diagnostic énergétique dans les secteurs identifiés comme prioritaires en matière d'efficacité énergétique (industrie, bâtiment et transport) sera utile d'une part pour améliorer la qualité de la prestation des diagnostiqueurs (qui pourront être formés aux méthodes standardisées), et d'autre part pour faciliter la restitution du diagnostic, et l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations d'amélioration par les clients – industriels, pouvoirs publics, consommateurs/citoyens... - .

¹ for example Ganji A. R. and Gilleland B. (2002), Investment grade energy audit, 25 th World Energy Engineering Congress

Hansen , S. J. and Brown J. W. (2003), Investment grade Energy audits : making smart energy decisions

L'existence de méthodes de diagnostic normalisées favorisera in fine, la capitalisation d'expériences autour de méthodes connues et reconnues, la généralisation et le partage des savoir, l'essor d'une nouvelle profession, et la réalisation d'actions efficaces de maîtrise de l'énergie, solides au plan technique et économique.

Pour ce faire, il convient de multiplier à l'échelon national les expériences collectives de diagnostic énergétique sur le secteur de l'industrie qui bénéficie déjà d'un document normatif le document BP X30-120, afin de conforter la méthodologie et élever ce document en norme française, créer autour d'AFNOR une plate forme de remontée de ces expériences pour capitaliser et partager le savoir et benchmarker entre les secteurs. Ceci permettra de disposer d'une méthode reconnue au plan national, puis européen, sur la base de laquelle pourront être développées des prestations de qualité par de véritables professionnels.

Pour les secteurs, bâtiment et transport, ne disposant pas de référentiel national, il convient sur la base de documents existants par exemple à l'ADEME, de bâtir de premiers référentiels normatifs qui testés sur le terrain, pourront être élevés en normes.